

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **29 juin 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Charly DELAMAIDE (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Philippe COUDERC), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Chloé MOLES (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Stéphanie DELORME, Frédéric GODBARGE, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_076 : TRAVAUX ET RESEAUX / ORGANISATION DE LA COMPÉTENCE "GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS" (GEMAPI) AU TRAVERS D'UNE ENTENTE SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DU GOUL, DE LA BROMME ET DU SINIQ **Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL**

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (dite « loi MAPTAM »), instaurant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite « loi NOTRe ») attribuant de plein droit la compétence GEMAPI aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu les articles L.5214-16 et L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que les EPCI à fiscalité propre exercent la compétence obligatoire de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;

Vu l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et notamment les items 1°, 2°, 5°, 8° portant les obligations relatives à l'exercice de la compétence « Gestion des milieux

aquatiques et prévention des inondations » ;

Vu l'article L.5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant la possibilité aux établissements publics de coopération intercommunale de conventionner entre eux pour la création d'une entente intercommunautaire ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et les Communautés de Communes d'Aubrac, Carladez et Viadène, de Cère et Goul en Carladès, de la Châtaigneraie Cantalienne, de Comtal Lot et Truyère, et Saint-Flour Communauté sont compétentes depuis le 1^{er} janvier 2018 en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;

Considérant qu'une étude de gouvernance a été initiée pour organiser et mettre en œuvre de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » sur le grand bassin de la Truyère mais dont les délais de réalisation et les conditions de coordination et de validation de ce projet sur un territoire aussi vaste ne permettent pas d'envisager une restitution à court terme ;

Considérant que, sur le sous-bassin versant du Goul, de la Bromme et du Siniq (inclus dans le grand bassin de la Truyère), aucune structure ne coordonne de mesures spécifiques sur l'eau et les milieux aquatiques et par conséquent, que très peu de données sont disponibles sur ces thématiques ;

Considérant qu'il est apparu pertinent aux six EPCI susvisés, et couvrant à eux six le sous bassin versant du Goul, de la Bromme et du Siniq, d'initier un diagnostic pour définir un programme d'actions avant que l'étude de gouvernance ne soit finalisée afin d'assurer une mise en œuvre plus rapide des actions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention portant création d'une entente entre la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et les Communautés de Communes d'Aubrac, Carladez et Viadène, de Cère et Goul en Carladès, de la Châtaigneraie Cantalienne, de Comtal Lot et Truyère, et Saint-Flour Communauté, dont le projet est joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant ;

- de désigner Monsieur Gérard PRADAL, Vice-Président, en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Louis VIDAL, Conseiller délégué, en qualité de suppléant, pour représenter la CABA au sein du Comité de Pilotage de cette Entente (respectivement titulaire et suppléant au COPIL de suivi de l'étude de gouvernance GEMAPI sur la Truyère).

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.